

C'EST un véritable profit warning qui devrait être annoncé pour les Finances de l'Etat. Le trou du budget 2011 s'établit à 6,1% du PIB comme nous l'avions rapporté dans notre édition du mardi 7 février 2012. C'est 1,6 point de plus que l'hypothèse à partir de laquelle avait été élaborée la loi de Finances, soit 4,5%. Dans le pire des cas, le gouvernement anticipait un trou de 5,7%. Cette détérioration des Finances publiques, le FMI l'avait prédite dans les conclusions de la dernière mission à l'automne de l'année dernière. Ses experts avaient prévenu : «La forte augmentation des dépenses a pour effet de creuser le déficit budgétaire. Celui-ci pourrait atteindre 5½ % à 6 % du PIB en raison d'une hausse des dépenses équivalente à 3 % du PIB par rapport au budget 2011».

Pour retrouver ce niveau de déficit, il faut remonter au milieu des années 1990. Même au plus fort de la flambée des cours internationaux des matières premières, jamais le déficit du budget de l'Etat n'avait atteint ce chiffre. Pour le gouvernement, les marges de manœuvre deviennent encore plus étroites pour financer des mesures sociales qu'il compte inscrire dans le projet de loi de Finances.

Pour le Budget 2011, le coût du «printemps arabe» a été très élevé. A la hausse des salaires de tous les employés de l'Etat qui a engendré une charge additionnelle (et récurrente) de 4,6 milliards de dirhams et l'accélération des promotions dans la fonction publique, s'ajoute le gel des prix des produits subventionnés alors que les cours des matières premières, pétrole et céréales, battaient des records sur les marchés internationaux. Cette décision politique visait à contenir le mécontentement social à une période où la rue se soulevait dans plusieurs pays arabes. Résultat, les dépenses de compensation ont littéralement explosé. Les décaissements au titre de l'exercice se sont élevés à 40,6 milliards de dirhams, ils pourraient atteindre 52 milliards, arriérés compris. La politique de soutien des prix d'un certain nombre de produits dits de base absorbe désormais 5,5% du PIB, très loin des 2,1% qui étaient à l'origine prévus. De même, la masse salariale de l'administration, 88,6 milliards l'an dernier, est plus proche de 11% du produit intérieur brut. Elle engloutit près de la moitié des recettes ordinaires de l'Etat et à ce rythme, elle pourrait rogner l'effort d'investissement public qui reste, la locomotive de la formation brute du capital fixe.

Si le contexte exceptionnel du printemps arabe a lourdement pesé dans la détérioration des Finances publiques, on peut aussi relever que l'effort de réduction du train de vie de l'Etat ne se traduit pas encore dans les faits. Ni même la coupe dans les transferts financiers du budget aux entreprises publiques ayant des excédents de trésorerie. Ces deux mesures auraient dû déboucher sur des économies évaluées à 1% du PIB par les experts du FMI.

Ce que l'on constate en revanche, c'est la poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement qui enregistrent une croissance spectaculaire de 24% en 2011. A l'évidence, l'instruction faite aux administrations et établissements publics de réaliser 10% d'économies n'a produit que peu d'effets. En revanche, elle en a paralysé certains au point qu'ils ont été incapables de payer leur facture d'électricité et de téléphone, par exemple. Plusieurs universités se sont retrouvées dans ce cas.

La situation du déficit aurait pu être pire si les rentrées de l'impôt et surtout celles de produits de participation (les dividendes versés au Trésor par les entreprises publiques) n'étaient pas aussi exceptionnelles.

Malgré un contexte économique difficile, les recettes fiscales étaient en hausse de 5,7% (Voir L'Economiste du 7 février 2012) tandis que les dividendes versés par les ténors du secteur public (10,5 milliards de dirhams) à l'Etat ont permis d'amortir le choc sur le budget. Mais ce scénario n'est pas reproductible à l'infini. On ne gagne pas au Loto tous les ans.

*

Déficits jumeaux

LE risque réel aujourd'hui que redoutent les experts, c'est l'installation dans la durée des «déficits jumeaux», celui du budget et le trou de la balance des paiements qui représentent 5,5% du PIB et que ne s'établisse une interaction entre les deux déficits. Une hypothèse qui se confirmerait en l'absence d'un effort de contraction des dépenses publiques au travers de la réforme structurelle de la politique de compensation. Car le déficit de la balance des paiements devrait continuer à s'aggraver encore pour longtemps. Quelques spécialistes posent désormais à haute voix, la question de la parité du dirham, et donc de la pertinence de la politique de change. En maintenant inchangée la valeur du dirham, on subventionne indirectement les producteurs étrangers qui exportent vers le Maroc, estiment ces experts.

Akesbi ne pouvait pas rater cette occasion pour mettre le patronat et les économistes en présence devant leurs contradictions.

Le problème de la compensation vient de loin

Tout en prenant la précaution de préciser que Mohamed Berrada, avec sa casquette d'ancien ministre des finances, ne devait pas se sentir visé, Akesbi a expliqué que le cumul de la compensation date des années 80. Depuis cette époque, les gouvernements successifs se sont contentés de filer la patate chaude à leurs successeurs.

« Le gouffre grandissait d'année en année et aucun gouvernement n'a osé franchir le pas », martèle-t-il. Berrada en tant qu'ancien ministre des finances fait partie du lot. Pourtant, selon Akesbi, des études et simulations existent et démontrent qu'il revient moins cher (une fourchette de 20 à 25 milliards de DH) de distribuer des aides directes à la population cible.

La fiscalité, inéquitable et encourage l'évasion

Le levier de la fiscalité à la disposition du gouvernement, est lui aussi en panne. Remarquons que les recettes de l'Etat sont constituées de trois postes : la fiscalité, les recettes des monopoles, entreprises publics et privatisations et enfin l'endettement. Ce dernier représente le tiers des recettes alors qu'il devrait n'en représenter, selon Akesbi, que 10 à 15%.

La raison de cette part importante de l'endettement réside dans le faible rendement de la fiscalité. Celle-ci ne couvre que les deux tiers des dépenses de l'Etat. En réponse à Horani, Akesbi précise que la pression fiscale ne représente que 22 à 25% au Maroc (il n'a pas décliné sa méthode de calcul) et que à ce titre, il est hors propos de demander des baisses d'impôt.

Au contraire, poursuit Akesbi, « n'est-il pas humain et logique d'imposer les grandes fortunes dans cette conjoncture difficile ? ». L'assistance, composée majoritairement d'étudiants universitaires, était sensible à ce discours. D'où des applaudissements à chaque coup de massue d'Akesbi. Et il en a eu. #more

La preuve ? Le professeur de l'IAV, poursuivant toujours sur le registre de la fiscalité, ne pouvait pas se priver d'une apostrophe, ô combien ironique, à l'attention des économistes d'entreprise. « J'aimerais beaucoup que les économistes d'entreprise m'expliquent comment des sociétés se déclarant constamment déficitaires sur le plan fiscal continuent leur exploitation ». Ben entendu, il n'aura pas de réponse.

Pour conclure, il donne des pistes de réforme fiscale. D'abord en élargissant vers des secteurs exonérés comme l'agriculture et une refonte de la politique des exonérations et atténuations fiscales sectorielles ou territoriales.

Ensuite, il préconise de fermer les trous béants du régime actuel et qui favorisent l'évasion et la sous déclaration fiscale.

Les Échos quotidien : Que faut-il retenir du projet de budget présenté jeudi au Parlement ?

Nizar baraka : Il faut avant tout rappeler que la loi de finances de cette année est particulière, parce qu'elle intervient dans un contexte difficile. D'un côté, la récession en Europe qui affecte directement notre économie, à laquelle vient s'ajouter le début de sécheresse que connaît le royaume. D'un autre côté, nos comptes intérieurs et extérieurs affichent des déficits conséquents, notamment celui du budget, qui s'établit à 6% du PIB. En dépit de ceci, le gouvernement a tenu à élaborer une loi de finances, de façon à soutenir la croissance économique via le dynamisme des investissements publics, qui passent de 166 à 188 milliards de DH. Cette augmentation de plus de 22 milliards de DH permettra à la fois de soutenir la demande intérieure, mais aussi de créer des emplois. Pour ce qui est de ce volet, plus de 26.000 postes ont été budgétisés, en plus des efforts en matière d'investissement dans le BTP, qui reste le plus important pourvoyeur d'emploi pour le Maroc. Nous avons également prévu le soutien à l'auto-emploi, avec la création d'un fonds dédié, doté d'une enveloppe d'un milliard de DH, qui permettra également d'aider les jeunes à mieux s'insérer dans le marché privé, en leur garantissant des contrats à durée indéterminée et une couverture sociale. L'autre point à retenir de ce projet de loi de finances concerne la solidarité. Le fonds de cohésion sociale vise à accompagner la politique du gouvernement en matière de ciblage des populations démunies, et permettra de financer tout ce qui a trait au régime de couverture médicale lancé par le souverain pour permettre aux démunis d'accéder aux soins de santé de base. Il financera ainsi les aides directes accordées aux parents pour sauvegarder la scolarisation de leurs enfants et permettra de donner une aide spécifique aux personnes handicapées.

Quelles sont aujourd'hui les options possibles pour financer les 5% de déficit prévus dans la loi de finances ?

Le Maroc dispose d'un atout important, qui est son faible taux d'endettement, qui ne dépasse pas 53% du PIB. Nous avons la possibilité de lever des fonds à l'étranger, grâce aux liens privilégiés que nous avons avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales. Nous avons également le conseil du Golfe, qui a prévu d'apporter son appui au Maroc. La création de fonds de financement et le partenariat public-privé sont aussi des outils importants. Nous avons d'ailleurs préparé un projet de loi qui devrait contribuer au développement du financement des investissements de l'État par le secteur privé, dans une logique de partenariat.

Le recours à des partenaires étrangers permettra-t-il également de répondre à la problématique des devises, dont les réserves ne représentent plus que 4 mois et 26 jours ?

Chercher des investissements directs étrangers, lever des fonds à l'international, soit par des emprunts ou en cherchant des partenariats, créer un fonds d'investissement global que les Qataris, les Émiratis et d'autres partenaires peuvent intégrer, et des fonds de financement pour le tourisme... Tous ces mécanismes tendent aujourd'hui à soulager les réserves en devises de notre pays et à œuvrer pour le financement de l'économie.

4,2% de croissance, c'est osé dans le contexte actuel, comment comptez-vous vous y prendre?

Très franchement, c'est l'accélération des réformes et des stratégies sectorielles. Ceci devrait nous permettre d'avoir une diversité productive, d'améliorer notre offre exportable et notre compétitivité. C'est là le principal challenge que nous devons relever.

Qu'en est-il du financement du fonds de solidarité ?

Nous avons prévu que l'intervention des entreprises se fera en 2012. Bien évidemment, le fonds de solidarité et le fonds de cohésion sociale ont été mis en place dans une logique structurante et structurelle. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à travailler de façon à trouver d'autres mécanismes de financement. Le principe restera le même, à savoir la restitution des appuis accordés aux populations, qui n'étaient pas la véritable cible et de renforcer la solidarité entre les populations aisées et celles qui sont démunies.

Vous misez sur le développement de la bancarisation pour un meilleur financement de l'économie. Qu'en est-il concrètement des moyens mis en œuvre ?

Il y a aujourd'hui un véritable besoin de soutenir la modernisation de notre économie et d'accompagner son financement. C'est dans ce sens que le gouvernement compte soutenir la bancarisation. Le travail a déjà commencé, avec la création de la Banque postale, qui a joué un grand rôle pour insérer une partie de la population dans le système bancaire. Nous avons également la politique de ciblage des populations démunies, qui devrait se concrétiser via des transferts monétaires directs et des aides accordées à ces populations. Nous travaillons actuellement sur la mise en place d'un système d'information, qui devrait passer par le système bancaire, et qui permettra à ces populations de disposer de cartes bancaires. Il y a, en outre, le travail réalisé au profit des TPE, afin de leur faciliter l'accès au financement bancaire, que ce soit pour leur exploitation ou leurs projets d'investissements, via la mise en place d'un fonds de soutien spécifique à la petite entreprise. Le projet de loi relatif aux coopératives permettra également de faciliter l'accès aux systèmes bancaires.

Ça y est, la loi de finances 2012 a enfin été votée. C'est dans un hémicycle rempli à moins de 50 % que la Chambre des représentants a adopté le texte après un parcours législatif long et difficile.

Car le texte avait été préparé par le gouvernement Al Fassi, qui ne l'avait pas voté afin de laisser le gouvernement qui suivrait libre de ses choix pour 2012.

La majorité conservatrice a donc voté comme un seul homme pour ce texte, qu'elle juge « ambitieux et volontariste ». Voilà donc qui est fait, la loi de finance 2012 prévoit donc :

La création d'une caisse de solidarité pour le financement de l'assistance médicale (le RAMED), de la lutte contre la déperdition scolaire, d'assistance aux handicapés,

2,6 milliards pour le désenclavement du monde rural,

L'augmentation des bourses et le déploiement de 51 milliards d'investissement pour l'école publique,

L'exonération de redevance télé pour les foyers les plus modestes.

Autant de projets structurants et stratégiques, lancés avant l'arrivée au gouvernement du PJD, mais qu'il pourra se glorifier d'avoir vu naître, et mettra certainement à son actif... Sur les projets un peu plus personnels du gouvernement conservateurs, on notera :

Le retour en arrière sur les acquis sociaux obtenus par les confédération syndicales lors de leur discussions avec le gouvernement AL Fassi, l'IR sera donc relevé de ce qu'il avait baissé.

La hausse aussi de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, des droits d'enregistrement, de la vignette auto.

L'augmentation vertigineuse de la TIC sur les alcool de 50 %. L'hectolitre étant désormais taxé à 15 000 dirhams au lieu des 10.500 précédents

L'augmentation des taxes sur les tabacs de 59,4 %

La création d'un impôt sur la fortune comprenant une imposition sur le patrimoine immobilier.

Certains y voient donc une politique de la confiscation. Sous prétexte de lutter contre les fléaux de la corruption et de la rente, le gouvernement mélangerait tout et ne serait que dans une logique de prélèvements toujours plus élevés pour les plus riches, et sur les produits que ces personnes consommeraient dans l'imaginaire pjdiste. L'inflation prise en compte par la loi de finance sera de 2,5 %, mais elle sera donc plus élevée en réalité du fait de l'augmentation des prélèvements et taxes. Et le gouvernement PJD en retour que nous apportera t'il ? Eh bien, lorsqu'il a les coudées franches et sur une question aussi cruciale que l'emploi des jeunes, bizarrement, les prétentions sont timides. Le gouvernement nous promet seulement 26 . 204 créations d'emplois, là où le Centre Marocain de Conjoncture (CMC) estime qu'il faudrait au bas mot 250 000 créations d'emplois annuels.

Les conseillers ont introduit l'exonération de la TVA sur les opérations de crédits réalisées par les associations de microcrédit et sur l'importation de films documentaires et éducatifs. Baisse des droits de la première immatriculation sur les petites voitures, accès des petits promoteurs au marché du logement social, relèvement de la TIC sur les boissons alcoolisées..., le détail des principales mesures.

Le projet de Loi de finances 2012 est finalement arrivé en fin de parcours deux mois presque après son dépôt à la première Chambre, le 14 mars dernier. Mardi 15 mai, en effet, la Chambre des représentants a adopté le texte, en deuxième lecture, par 118 voix pour et 45 contre.

Auparavant, les conseillers, qui avaient été saisis du projet le 23 avril dernier, ont introduit, eux aussi, à l'instar des députés de la première Chambre, une bonne demi-douzaine d'amendements, acceptés par la commission des finances de la Chambre des représentants. Parmi les amendements des conseillers, on peut citer, notamment, l'exonération pour un an (1er janvier au 31 décembre 2012) de la TVA sans droit à déduction sur les opérations de crédit réalisées par les associations de microcrédit au profit de leurs clients, ainsi que sur le matériel et équipements servant à leur fonctionnement ; et l'exonération de la TVA à l'importation sur les films documentaires ou éducatifs. Rappelons que lors de l'examen du projet à la première Chambre, les députés avaient supprimé cette exonération -ancienne- concernant les films documentaires. Les conseillers n'ont donc fait que rétablir la mesure, mais, encore une fois, pour une année seulement.

Le reste des amendements des conseillers porte essentiellement sur des questions de forme, comme les dates d'entrée en vigueur ou encore la procédure de liquidation d'un impôt, par exemple.

Il faut dire que le texte avait déjà été «toilette» par les représentants. Le gouvernement, pour mémoire, avait en effet accepté 26 amendements sur 139 présentés par les députés, majorité et opposition confondues. Pour l'essentiel, ces amendements portaient sur des allègements des charges au profit des classes moyennes et des plus modestes des citoyens, d'un côté, et leur hausse pour les classes considérées comme aisées. On peut rappeler à ce titre la baisse de 3 000 DH à 2 500 DH de la taxe sur la première immatriculation pour les véhicules de puissance inférieure à 8 chevaux fiscaux et de 6 000 DH à 4 500 DH pour les puissances comprises entre 8 et 10 chevaux fiscaux. Dans le domaine de la santé, l'exonération de la TVA sur le traitement des maladies chroniques a été étendue à certaines pathologies comme le diabète, l'hypertension artérielle, l'asthme, les produits utilisés dans la réanimation, la dialyse et la cardiologie. Toujours à l'endroit des plus modestes, les députés avaient introduit un amendement, accepté par le gouvernement, consistant en la suppression de la taxe sur l'audiovisuel pour les ménages consommant moins de 200 kWh par mois.

La réforme de la compensation pour financer le fonds de solidarité

Pour encourager les petits promoteurs à accéder aux marchés du logement social et ainsi bénéficier des avantages fiscaux y afférents, la majorité avait, par un amendement, ramené le nombre de logements sociaux à construire pour y avoir droit, de 500 à 200 en milieu urbain et de 100 à 50 en milieu rural (les valeurs amendées, précisons-le, sont en fait des propositions apportées par le nouveau gouvernement dans le projet qu'il avait présenté au Parlement).

Comme il l'avait déclaré bien avant son entrée au gouvernement, le parti de Abdelilah Benkirane, le PJD, pour mener son action sociale et, en même temps, ne pas trop peser sur les finances publiques, déjà passablement malmenées, entend taxer davantage les produits qui lui paraissent superflus ou de luxe, imposer un peu plus les plus aisés afin de pouvoir imposer moins les catégories démunies, voire les exonérer d'impôts ou de taxes. C'est dans ce sens que la majorité avait par exemple proposé un amendement, accepté par le gouvernement, consistant en l'augmentation de la TIC sur la bière qui passe de 800 à 900 DH l'hectolitre, et sur les alcools forts de 10 500 DH à 15 000 DH. On peut aussi rappeler la hausse de 3 000 DH à 6 000 DH de la vignette automobile pour les véhicules dont la puissance fiscale est comprise entre 11 et 14 chevaux et de 8 000 DH à 20 000 DH pour les puissances égales ou supérieures à 15 chevaux. C'est une façon de demander à ceux qui, par la puissance de leur motorisation, profitent le plus des subventions sur les carburants, d'en restituer au moins une partie, via ces nouvelles taxations.

La création du fonds de solidarité nationale s'inscrit également dans cette logique puisque son financement est assuré par une contribution des entreprises (voir encadré) et une augmentation de la TIC sur les tabacs. Une question reste néanmoins posée : la contribution des entreprises étant limitée dans le temps (pas plus d'une année), comment assurer un financement pérenne à ce fonds de solidarité ? Car, mis à part la taxe sur les tabacs, les autres sources de financement ne sont pas très claires. Le texte qui l'institue parle de dons et legs, de recettes diverses et de dotations budgétaires ! Par contre, ses missions, elles, sont nombreuses et clairement définies : contribution au financement du Ramed, aide aux personnes en situation de handicap, lutte contre l'abandon scolaire à travers l'octroi de manuels, de fournitures scolaires et d'aides financières directes au profit des élèves scolarisés issus de familles modestes.

Mais on peut penser que lorsque le gouvernement parle de dotations budgétaires au profit de ce fonds, son idée est que ces dotations proviendraient en réalité des économies qu'il réaliserait sur la caisse de compensation en la réformant.

Contribution au fonds de solidarité : gare aux récalcitrants !

Pour financer le fonds de solidarité, le gouvernement a institué dans la Loi de finances 2012 un impôt sur les bénéfices des sociétés, décliné en deux tranches : 1,5% sur les bénéfices se situant entre 50 millions et 100 millions de DH, et 2,5% sur les bénéfices supérieurs à 100 millions de DH.

Cette contribution doit être acquittée au plus tard le 31 juin 2012. En cas de non-paiement de la contribution ou d'un paiement incomplet, le recouvrement est ordonné par le ministre des finances avec application d'une amende et de pénalités de retards.